

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 11525  
Numéro SIREN : 432 173 854  
Nom ou dénomination : "AGENCE GRAND PUBLIC"

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2019 sous le numéro de dépôt 90371



20190903712018

DATE DEPOT : 21/08/2019

N° DE DEPOT : 90371

N° GESTION : 2000B11525

N° SIREN : 432173854

DENOMINATION : "AGENCE GRAND PUBLIC"

ADRESSE : 34 rue des Bourdonnais 75001 Paris


MILLESIME : 2018

# PROCURATION

Greffé du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :

21 AOUT 2019

Sous le N° :

90371 

Je soussigné **Laurent SABLIC**,

Agissant en qualité de Président de la Société **AGENCE GRAND PUBLIC**, Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70 euros, dont le siège social est à PARIS (75001), 34 rue des Bourdonnais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 432 173 854,

Donne par les présentes pouvoirs à la :

**SELARL DAVIDEAU  
ASSOCIES**

*Avocats à la Cour*

13 rue Duroc - 75007 PARIS

Tél. : 01.45.49.21.15

Fax : 01.45.48.67.76

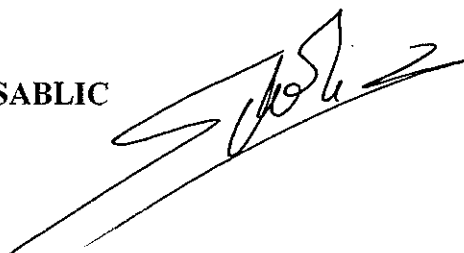
Toque L 02

pour effectuer pour moi et en mon nom le dépôt des comptes annuels la société **AGENCE GRAND PUBLIC** pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de : **PARIS**

Et, à cet effet, faire toutes les formalités requises par la Loi.

Fait à PARIS, le 28 juin 2019

**Laurent SABLIC**  
Président



## **AGENCE GRAND PUBLIC**

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70 euros  
Siège social : 34 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS  
R.C.S. PARIS B 432 173 854

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2019**

---

L'an deux mille dix neuf,  
Le 28 juin,  
A 17h30,

Le sous-signé, Laurent SABLIC, président de LUCIE SAS, actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée « AGENCE GRAND PUBLIC » rappelle que la réunion porte sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoir pour formalités.

Puis il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés à l'actionnaire unique dans les délais légaux.

Il est ensuite fait lecture du rapport de gestion et du rapport.

Monsieur le Commissaire aux Comptes, ayant été dûment convoqué, n'assiste pas à l'Assemblée.

Puis, l'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils concernent et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus au Président de sa gestion.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de **210 618 €** comme suit :

- Dividende revenant à l'actionnaire unique 210.618 €

Il sera mis en paiement le 30 juin 2018 au plus tard.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions légales, l'actionnaire unique générale constate :

- Qu'il a été versé la somme de 154.051 € de dividendes à l'actionnaire unique LUCIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Qu'il a été versé la somme 140.546 € de dividendes à l'actionnaire unique LUCIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Qu'il a été versé la somme de 129.226 € de dividendes à l'actionnaire unique au titre de l'exercice 2015

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée constate qu'il n'y a pas lieu à statuer sur les conventions règlementées.

### **DERNIERE RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

*Monsieur Laurent SABLIC*  
*Pour LUCIE SAS*



# AGENCE GRAND PUBLIC

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70 euros  
Siège social : 34 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS  
R.C.S. PARIS B 432 173 854

---

## DECISIONS DES ASSOCIES DU 28 JUIN 2019

---

### RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur Laurent SABLIC, Président de la société Agence Grand Public, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, soumet à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et a établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous avons convoqué afin de :

- vous exposer l'activité de la société Agence Grand Public au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats de la société Agence Grand Public.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, nous avons tenu à votre disposition dans les délais prescrits tous les documents nécessaires à votre information.

\* \*  
\*

#### **1. Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

L'exercice social a été clôturé le 31 décembre 2018 avec les résultats suivants :

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaire net de la société a nettement progressé de plus de 30%, s'établissant à 2.609.853 Euros. Ce chiffre d'affaires est principalement

constitué par la production de services vendus et dépasse le chiffre d'affaire de 2017 ce qui traduit le dynamisme de la société.

Au cours de ce même exercice, la production stockée ressort à 20.000 Euros et autres produits à 511 Euros.

Compte tenu de ce qui précède, les produits d'exploitation de l'exercice écoulé ressortent à la somme de 2.261.750 Euros contre 2.448.328 Euros au cours de l'exercice précédent.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a supporté des charges d'exploitation pour un montant de 2.590.364 Euros contre 2.167.913 Euros au cours de l'exercice précédent, donc en légère hausse.

En conclusion, le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressort positif à 287.170 Euros contre un résultat positif de 203.390 Euros au cours de l'exercice précédent.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société n'a pas enregistré de produits financiers ;

Au cours de l'exercice écoulé le montant des charges financières s'élève à 16.094 Euros contre 12.437 Euros au cours de l'exercice précédent, ce qui rapporté au chiffre d'affaire traduit une bonne maîtrise de ce poste.

En l'absence de produits financiers, le résultat financier de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressort négatif à 13.395 Euros .

- Compte tenu de tout ce qui précède, le résultat courant avant impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressort positif en nette hausse à 287.170 Euros contre un résultat positif de 203.390 Euros au cours de l'exercice précédent.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a enregistré 1.982 Euros de produits exceptionnels et 11.702 Euros de charges exceptionnelles.

En conséquence, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressort négatif à 9.720 Euros.

En conclusion, l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 210.618 Euros contre 154.051 Euros au cours de l'exercice précédent.

## **2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'activité de l'Agence grand Public s'est développée et diversifiée à un niveau satisfaisant, qui lui permet d'enregistrer un résultat bénéficiaire.

La société a pris des participations dans la SCIC CITEOMIX

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'Agence Grand Public est en plein essor car sa méthode basée sur l'analyse, l'écoute, consacrée par l'expérience, l'expertise et l'usage permet de décrire et analyser pour permettre le débat.

- Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

La société a été très impliquée dans une collaboration se rapportant au *Grand Débat* instauré en réponse au mouvement des *Gilets Jaunes*.

### **3. MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

NEANT

### **4. DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES (ART. 243 BIS C.G.I.)**

Exercice	Dividende versé	Abattement fiscal	
		Eligible	Non éligible
2017	154.051 €		
2016	140.546 €		
2015	129.229 €		

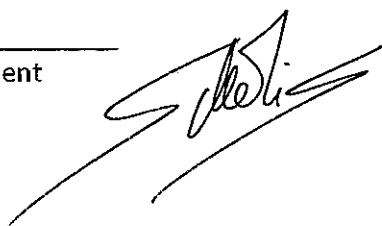
### **5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dégage, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, un bénéfice de 210.618 Euros que nous vous invitons à distribuer à l'associée unique, la société Lucie SARL.

\* \*  
\*

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles et vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

\_\_\_\_\_  
Le Président



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME



# AGENCE GRAND PUBLIC

## Liasse fiscale 2018

Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

*Version de travail éditée le 30/04/2019*

Certo

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084\*20

2019

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****	
AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
34 RUE DES BOURDONNAIS			
75001 PARIS			

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2017
---	------------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

LUCIE	751605411
34 RUE DES BOURDONNAIS	
75001 PARIS	

## B ACTIVITE

Activités exercées	PRODUCTION AUDIOVISUELLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------	--	--

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	218 262	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text"/>					
PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/> Autres PV imposables à 19% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>					

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre 

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100C

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA Viseur conventionné : 

Identité du déclarant:

Date: 19/04/2019 Lieu: PARIS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : SABLIC Laurent

Qualité du déclarant : Président

# IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD  
2019

Fonctionnaire désigné  
par le directeur général des impôts

## ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :  X

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>e</b>	
		<b>f</b>	
		<b>g</b>	
		<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>	

<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants  <div style="text-align: center;"><b>1</b></div>	Pour les SARL  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.  <div style="text-align: center;"><b>2</b></div>	Année au cours de laquelle le versement a été effectué  <div style="text-align: center;"><b>3</b></div>	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Montant des sommes versées:						
	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>Indemnités forfaitaires</b>	<b>Remboursements</b>	

<b>J DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS	

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	



(1)

**BILAN – ACTIF**

Désignation de l'entreprise : **AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Néant

				Exercice N clos le, 31/12/2018	N-1 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	925 837	925 837	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	100 000	120 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	66 719	97 561	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	5 000	5 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	31 600	31 600		
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	1 226 717	66 719	1 159 998	1 204 237	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 259 199	1 094 433
		Autres créances (3)	BZ	CA	289 729	421 504
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	27 236	2 888	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	21 351		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 597 515	1 518 825	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	2 824 232	66 719	2 757 513	2 723 062	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Classe de réserve & propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA	38 112	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG	4 885	4 885	
	Report à nouveau	DH	973 994	973 994	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	210 618	154 051	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 231 421	1 174 852	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	598 251	745 647	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	40 362		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	491 832	408 525	
	Dettes fiscales et sociales	DY	395 646	394 038	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 526 091	1 548 210		
Ecart de conversion passif *	(VI)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 757 513	2 723 062		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 508 723	1 548 210	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	591 770	714 331		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019  
ANNEXE PÉRIODIQUES DÉCLARATIVES  
DES TÉLÉDECLARÉS

Formulaire obligatoire (art. L. 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : <b>AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854</b>						Néant <input type="checkbox"/>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	2 609 853	FH		FI	2 609 853	2 090 428	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 609 853	FK		FL	2 609 853	2 090 428	
	Production stockée *					FM	-20 000	70 000	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	511	7 485	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 590 364	2 167 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 078 096	1 014 287	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	35 932	29 714	
	Salaire et traitements *					FY	1 150 200	587 422	
	Charges sociales (10)					FZ		287 467	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	24 239	24 159
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	1 332	9 037		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 289 800	1 952 086	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	300 565	215 827	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 698		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	2 698		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 094	12 437	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	16 094	12 437	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-13 395	-12 437	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	287 170	203 390	

4

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGRIP N° 2053-SD 2019

Ministère de la Santé, de la Sécurité  
et de l'Équité

TÉLÉDCC.FR

Formulaire obligatoire de l'article 55 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 982	4 180		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 982	4 180		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 702	2 655		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	11 702	2 655		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-9 720	1 525		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices *		HK	66 831	50 864		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 595 045	2 172 093		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 384 426	2 018 042		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	210 618	154 051		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 982	4 180	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	7 943	1 676		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 698			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 399			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	678	479		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
		obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CREANCE IRRECOUVRABLE			2 000			
PENALITES & MAJORATIONS FISCALES ET SOCIALES			3 759			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
REGULARISATION CHARGES SOCIALES			5 943	1 982		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consolidées à une réévaluation patrimoniale au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
										Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		DB		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 045 837	KE		KF	100 000	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	102 637	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	61 642	IC		ID	
		Emballages récupérables et divers *					IE		IF		IG	
	Immobilisations corporelles en cours					IH		II		IJ		
	Avances et acomptes					IK		IL		IM		
	TOTAL III					IN	164 279	IO		IP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					SG		SM		ST	
Autres participations					SU	5 000	SV		SW			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	31 600	IU		IV	350		
TOTAL IV					IQ	36 600	LR		LS	350		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					QG	1 246 716	QH		QJ	100 350		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		1		3		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	120 000	IV		IW	1 025 837	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	102 637
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT	61 642
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	164 280	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		O0U		M7	
Autres participations					I0		O0X		O0Y	5 000		
Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	350	2F	31 600		
TOTAL IV					I3		NJ	350	NK	36 600		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	120 000	O0K	350	O0L	1 226 717	O0M	



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le **31/12/2018**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **AGENCE GRAND PUBLIC**

Néant  <sup>2</sup>

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrite la partie de ce déficit inclus chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

<sup>2</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise AGENCE GRAND PUBLIC Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	14 651	QE	12 254	QF		QG	26 906		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 828	QM	11 985	QN		QO	39 813		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	42 479	QV	24 239	QW		QX	66 719		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	42 479	ØP	24 239	ØQ		ØR	66 719		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et aut. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général <small>à val.</small> (NP + NQ + NR)	NW		Total général <small>à val.</small> (NS + NT + NU)	NY		Total général <small>à val.</small> (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		AGENCE GRAND PUBLIC				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	7Y	7Z	7A	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.J.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 H de l'annexe III au CGI.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

 DGFIP N° 2057-SD 2019  
 Annexe pour le plan de comptation  
 des Etablissements

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
 du Code général des Impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	31 600	UV	UW 31 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	1 259 199	1 259 199		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (art. 1098 du Code de Commerce) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 450	6 450		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	84 632	84 632	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	199 965	199 965		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	21 351	21 351		
	TOTAUX		VT	1 603 196	1 571 596	31 600	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	598 251	580 883	17 368	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	491 832	491 832			
Personnel et comptes rattachés		8C	13 358	13 358			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	85 070	85 070			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	286 398	286 398		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 820	10 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	40 362	40 362			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 526 091	1 508 723	17 368		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 835	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2019

ANALYSE DES DÉCLARATIONS  
PAR TÉLÉDECLARATIONFormulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al, 1 <sup>er</sup> du CGI, donations de l'exercice	ZT		11 445
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges <sup>1</sup>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation <sup>2</sup>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>							Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	973 994	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	154 050		Dividendes		ZE	154 050
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	1 128 045	Report à nouveau		ZG	973 994	
							CNB : le total I doit nécessairement être égal au total II	
							TOTAL II	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNIS	- Sous-traitance					YT	411 122	
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8				XQ	220 004	
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	112 278	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	65 723	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	268 969	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 078 096	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	11 466	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS				9Z	24 466	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	35 932	
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	504 026	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					VZ	183 104	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *					OB	801 467	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	256 382	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe: résultat d'ensemble	JD	304 597	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	HL		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	75160541100022		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **AGENCE GRAND PUBLIC** Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés (1)	Valeur d'origine (2)	Valeur nette réévaluée (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations <sup>o</sup>	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (1) (11)	
				19%	15% ou 12,8%	0%		
I - Immobilisations <sup>o</sup>	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Friction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

DGFIP N° 2059-D-SD 2019

 ANNEXE 2019-2020  
 PAR TELEDEC.FR

 Émission obligatoire  
 (article 23A du Code  
 général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AGENCE GRAND PUBLIC</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>									
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1								
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2								
TOTAL (lignes 1 et 2)	3								
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6								
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7								
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: AGENCE GRAND PUBLIC		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01/01/2018..... et clos le: 31/12/2018.....		Données en nombre de mois 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :	YP	7	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 609 853	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1 OX	2 609 853	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	511	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2 OM	511	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	438 223	
Variation négative des stocks	OQ	20 000	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	419 869	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	24 466	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 332	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3 OJ	903 890	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3) OG	1 706 474	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les SA formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		1 706 474	

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	2 609 853	Effectifs au sens de la CVAE * EY 7
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ 31/12/2018
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2019

ADAPTE POUR LES TOUTES DIMENSIONS  
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173654

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination LUCIE  
 N° SIREN (si société établie en France) 751605411 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2500  
 Adresse : 34 RUE DES BOURDONNAIS  
75001 PARIS

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse :

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom complet   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse :

Titre (2)  Nom complet   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2019

Annexe à la déclaration  
sur TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENTES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	CITEBOMIX
N° SIREN (si société établie en France)	809688914	% de détention
Adresse : 12 RUE LA BRUYERE 75009 PARIS		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire  
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : AGENCE GRAND PUBLIC		Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 432173854	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse	LUCIE 34 rue des Bourdoises PARIS	
SIREN	751605411	
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>		
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % <sup>2</sup> ] + [ligne 2 x 9 % <sup>2</sup> ] + [[ligne 3 x 6 % <sup>2</sup> ] + [ligne 4 x 9 % <sup>2</sup> ] x 10/90 + ligne 5)		24 826
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	405 273
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	76 477
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
<b>III – CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	



N° 10234 \* 22  
Formulaire obligatoire  
(article 223 A à U  
du code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-bis-SD 2019

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
ADAPTE POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

#### I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	210 618
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	70 590
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
<b>TOTAL I</b>	<b>E 3</b>	<b>281 208</b>

#### II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	24 826
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>10</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV <sup>9</sup> du CGI)	I 9	

#### III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

F 1

256 382

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F 2	256 382
	Déficit (II - I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière <sup>2</sup>		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) <sup>3</sup>		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	256 382
	Déficit	F 9	

<sup>2</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

<sup>3</sup> Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.



N° 10920 8 16

Formulaire d'annonces (article 221 A à 1°  
du Code général des impôts)LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 B bis 2019

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES@internet-DGFIP  
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant 

Dénomination de la société :

AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

**I - SUIVI DES DÉFICITS\***

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Reporté de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent

**II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19% ou à 15%	À 16,5%	À 19% ou à 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-value nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (tantôt restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) Article 219 I a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la  
détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2016, dans certaines limites.(2) Moins-values à long terme affectées aux titres de SPI non cotés (article 219 I a *sexies*-0 bis du CGI).(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a *sexies*-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058 notad et la notice 2052-sd.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**
**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

 Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le :

clos le :

 Néant 

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
<b>TOTAL</b>	FK			FL		
<b>BÉNÉFICE (2) FK - FL</b>				<b>DÉFICIT FL - FK</b>		
	FM			FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations										
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)					
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)					
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7
Total Plus-values (GD-GD) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						CJ				
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						F6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5

 (1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : **AGENCE GRAND PUBLIC**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 43217385400030

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	256 382	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A à Z du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉPICIT (CY - CX)	CZ	256 382	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - AS) ou moins-values (AS-BS) taux de 19%	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15%		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>6</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
 (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contradiction avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
 (3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
 (4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
 (5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPII) cédées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
 (6) Le taux de 19% s'applique sur les sociétés qui appliquent aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
 \*Des explications, concernant cette rubrique sont données dans la notice.



N° 10240 \* 18

Formulaire obligatoire (article 226 A et F  
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 FC 2019

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES@Internet DGFIP  
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant 

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % <sup>(1)</sup>	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XI)	6		256 382
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		256 382

<sup>(1)</sup> pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**DECLOYER**  
adapté à la télédéclaration  
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

### Entreprise déclarante

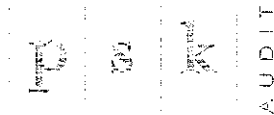
AGENCE GRAND PUBLIC - SIREN : 432173854

### Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2019

### Local

Référence du local	7510100044095911B1201976
Invariant du local	751010004409
Adresse du local	0034 RUE DES BOURDONNAIS Lot 139 60 16 - Bâtiment A, étage 02, entrée 01 75001 PARIS 01
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	PEPIMO 6540
SIREN du propriétaire du local	501733323
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	127 958
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

## **AGENCE GRAND PUBLIC**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 38.112 €uros  
Siège Social : 34, rue des Bourdonnais  
75001 PARIS

**432 173 854 R.C.S. PARIS**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

## **Opinion sur les comptes annuels**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société AGENCE GRAND PUBLIC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## **Indépendance**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé sur l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

- d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
  - *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
  - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,  
Le 15 Juin 2019

**PSK AUDIT**  
**Stéphane KUPERBERG**  
**Commissaire aux comptes**

# Bilan Actif

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	925 837		925 837	925 837
Autres immobilisations incorporelles	100 000		100 000	120 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 025 837</b>		<b>1 025 837</b>	<b>1 045 837</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		26 906	(26 906)	(14 652)
Autres immobilisations corporelles	164 280	39 813	124 466	136 452
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>164 280</b>	<b>66 719</b>	<b>97 561</b>	<b>121 800</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	5 000		5 000	5 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 600		31 600	31 600
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>36 600</b>		<b>36 600</b>	<b>36 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 226 717</b>	<b>66 719</b>	<b>1 159 998</b>	<b>1 204 237</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 259 199		1 259 199	1 094 433
Autres créances	289 729		289 729	421 504
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>1 548 928</b>		<b>1 548 928</b>	<b>1 515 937</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 236		27 236	2 888
Charges constatées d'avance	21 351		21 351	
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>48 587</b>		<b>48 587</b>	<b>2 888</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 597 515</b>		<b>1 597 515</b>	<b>1 518 825</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 824 232</b>	<b>66 719</b>	<b>2 757 513</b>	<b>2 723 063</b>

**Bilan Passif**

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 38 112	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 885	4 885
Report à nouveau	973 994	973 994
Résultat de l'exercice	210 618	154 050
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>1 231 421</b>	<b>1 174 853</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 231 421</b>	<b>1 174 853</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	598 251	745 647
Emprunts et dettes financières divers	40 362	
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>638 613</b>	<b>745 647</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	491 832	408 525
Dettes fiscales et sociales	395 646	394 038
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>887 478</b>	<b>802 562</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
<b>DETTES</b>	<b>1 526 091</b>	<b>1 548 209</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 757 513</b>	<b>2 723 063</b>

# Compte de Résultat (Première Partie)

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18  
Edition du 07/06/19  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 609 853		2 609 853	2 090 428
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>2 609 853</b>		<b>2 609 853</b>	<b>2 090 428</b>
Production stockée			(20 000)	70 000
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			511	7 485
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 590 364</b>	<b>2 167 913</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 078 096	1 014 287
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>1 078 096</b>	<b>1 014 287</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			35 932	29 714
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			1 150 200	587 422
Charges sociales				287 467
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>1 150 200</b>	<b>874 890</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 239	24 159
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>24 239</b>	<b>24 159</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			1 332	9 037
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 289 800</b>	<b>1 952 087</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>300 565</b>	<b>215 826</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18  
Edition du 07/06/19  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>300 565</b>	<b>215 826</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 698	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>2 698</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 094	12 437
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>16 094</b>	<b>12 437</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(13 395)</b>	<b>(12 437)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>287 170</b>	<b>203 390</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 982	4 180
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>1 982</b>	<b>4 180</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 702	2 655
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>11 702</b>	<b>2 655</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(9 720)</b>	<b>1 525</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	66 831	50 864
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 595 045</b>	<b>2 172 093</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 384 428</b>	<b>2 018 043</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>210 618</b>	<b>154 050</b>

# Règles & Méthodes Comptables

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

## PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INTEGRATION FISCALE : Du fait de l'intégration fiscale avec la maison mère LUCIE, le montant de l'impôt sur les sociétés a été réparti au sein de l'entité mère.

# Immobilisations

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 045 837		100 000
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>1 045 837</b>		<b>100 000</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	102 637		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	61 642		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>164 280</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	5 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	31 600		350
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>36 600</b>		<b>350</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 246 717</b>		<b>100 350</b>
----------------------	------------------	--	----------------

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		120 000	1 025 837	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>		<b>120 000</b>	<b>1 025 837</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et aut. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			102 637	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			61 642	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			<b>164 280</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			5 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		350	31 600	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>		<b>350</b>	<b>36 600</b>	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>120 350</b>	<b>1 226 717</b>	
----------------------	--	----------------	------------------	--

# Amortissements

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers <b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	14 652	12 254		26 906
	27 828	11 985		39 813
	<b>42 480</b>	<b>24 239</b>		<b>66 719</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>42 480</b>	<b>24 239</b>		<b>66 719</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers <b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			

# État des Échéances des Créances et Dettes

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	31 600		31 600
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>31 600</b>		<b>31 600</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 259 199	1 259 199	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	6 450	6 450	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	84 632	84 632	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	199 965	199 965	
Débiteurs divers			
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>1 550 245</b>	<b>1 550 245</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>21 351</b>	<b>21 351</b>	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 603 196</b>	<b>1 571 596</b>	<b>31 600</b>
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	598 251	598 251		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	491 832	491 832		
Personnel et comptes rattachés	13 358	13 358		
Sécurité sociale et autres organismes	85 070	85 070		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	286 398	286 398		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 820	10 820		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	40 362	40 362		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 526 091</b>	<b>1 526 091</b>		
----------------------	------------------	------------------	--	--

# Charges à Payer

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18  
Edition du 07/06/19  
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400
Dettes fiscales et sociales	51 565
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>59 965</b>

# Produits à Recevoir

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18  
Edition du 07/06/19  
Tenue de compte EURO

<b>MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières  <b>Créances</b> Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances  <b>Valeurs Mobilières de Placement</b>  Disponibilités	268 464
<b>TOTAL</b>	<b>268 464</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	21 351	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>21 351</b>	

# Composition du Capital Social

AGENCE GRAND PUBLIC

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 07/06/19

Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	2500	15,24
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2500	15,24